

D.I.C.R.I.M.

Document d'information communal sur les risques majeurs



*Ce document est destiné aux habitants de la commune de
Saint-Cyran-du-Jambot.*

*Conservez-le de manière à le retrouver très rapidement en cas
de besoin*

Saint-Cyran-du-Jambot

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La commune de Saint-Cyran-du-Jambot n'est pas exposé à de graves risques, mais notre territoire n'est pas à l'abri de certains dangers.

L'article L 125.2 du Code de l'environnement stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger »

C'est dans le devoir d'information et de prévention que nous avons élaboré ce présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population
- Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre

Ce petit guide de sensibilisation que nous avons voulu simple, concis et pratique, procède du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.), document de gestion collective des événements, consultable en mairie.

Avoir le bon réflexe au bon moment permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours et tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Lisez-le, expliquez-en le contenu à vos enfants, conservez-le !

Votre sécurité et celle de votre famille en dépend.

Le Maire, Bertrand FAYARD

Sommaire :

• Les risques majeurs – l'alerte	3
• Inondation	4
• Accident nucléaire	6
• Risque climatique	8
• Pandémie	10
• Risque sismique	12
• Autres risques	13
• En cas d'urgence	14

Saint-Cyran-du-Jambot

LES RISQUES MAJEURS sur la commune

Le risque majeur résulte de la conjonction entre un évènement potentiellement dangereux nommé « aléa » et une zone aux enjeux humains, économiques et écologiques.

Le dossier départemental des risques majeurs (D.D.R.M.) indique que le territoire de la commune de Saint-Cyran-du-Jambot est exposé aux risques suivants.

Risques majeurs :

- Inondation

Les autres risques recensés :

- Risque nucléaire relatif à la proximité des centrales
- Risque climatique
Tempête, grands froids, canicule
- Risque incendie
- Risque sanitaire d'épidémie ou de pandémie
Grippe aviaire, COVID, ...
- Risque sismique
- Autres risques : accident aérien ou routier, attentat, effondrement, incendie

Les fiches ci-après pour chaque type de risque précisent un certain nombre de mesures à prendre et de consignes de sécurité à appliquer.

L'ALERTE

Dès la connaissance d'un risque, l'alerte sera donnée par différents moyens adaptés à la nature de l'évènement : téléphone, porte à porte, sirènes, radio, télévision, réseaux sociaux, application internet (Panneau Pocket) ou tout autre procédé.

Ces messages précisent :

- La nature du risque
- Le danger qu'il représente pour les personnes et pour les biens
- Les conseils de comportement et mesures à prendre dans cette situation.

Chaque citoyen devra respecter les consignes générales et adapter son comportement en conséquence. En cas de connaissance du risque, toute personne doit se tenir informée du risque et de l'évolution de l'évènement.

Saint-Cyran-du-Jambot

INONDATION



L'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone pouvant être habitée, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est provoquée par des pluies fortes ou persistantes.

La commune de Saint-Cyran-du-Jambot est concernée par deux types d'inondation :

1/ Le débordement de la rivière Indre :

- Les principales inondations ont été enregistrées en 1910, 1919, 1930, 1977, 2001, 2003, 2004 et 2016
- L'inondation s'effectue par débordement direct : l'eau qui s'écoule en temps normal dans son lit mineur occupe également son lit majeur, partie intégrante du cours d'eau, qui est constitué par les zones bosses de part et d'autre du cours d'eau.

2/ Le ruissellement :

- En cas d'orages ou de fortes pluies, le long des terrains pentus, le ruissellement prend de l'ampleur et va jusqu'à provoquer la saturation des réseaux d'évacuation en contre bas.



Saint-Cyran-du-Jambot

Alerte :

Elle est déclenchée par le service de prévision des crues (S.P.C.) Loire / Cher / Indre de la Direction régionale du Centre.

L'équipe municipale préviendra les riverains de l'Indre (par téléphone, mail, porte à porte...) et informera la population de l'évolution de la situation.

Des données en temps réel sur la hauteur d'eau sont accessibles sur le site internet :

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Conduite à tenir :

- 1/ Mettez vous à l'abri et si possible montez à l'étage
- 2/ Ecoutez la radio : Ici Berry 93,5 Mhz en FM
- 3/ Coupez l'électricité et le gaz
- 4/ N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- 5/ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Saint-Cyran-du-Jambot

ACCIDENT NUCLEAIRE



Le risque nucléaire survient après un accident, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir.

Trois types d'accidents peuvent survenir :

- Accident de transport
- Utilisations médicales
- Dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle



Le département de l'Indre n'a aucune centrale de production d'électricité d'origine nucléaire, en revanche dans les départements voisins sont implantées cinq centrales :

- Belleville (Cher)
- Chinon Avoine (Indre-et-Loire)
- Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher)
- Dampierre-en-Burly (Loiret)
- Civaux (Vienne)

Alerte :

Message diffusé sur l'ensemble de la commune : radio + TV + réseaux sociaux

Conduite à tenir :

- 1/ Rentrez dans le bâtiment le plus proche
- 2/ Fermez toutes les ouvertures
- 3/ Bouchez les entrées d'air / Arrêtez les ventilations

Saint-Cyran-du-Jambot

4/ Coupez le chauffage

5/ N'allez pas chercher les enfants à l'école

6/ Evitez de téléphoner

7/ Ne pas fumer

Mais aussi :

- Ne consommez pas d'aliments frais sans avis des autorités sanitaires
- Si vous craignez d'avoir été exposé à des poussières radioactives, débarrassez-vous de vos vêtements de dessus contaminés avant d'entrer dans le lieu clos. Puis douchez-vous et changez-vous, si possible.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte

En cas de passage de nuage radioactif, un plan départemental prévoit la distribution de pastilles d'iode.

Ces pastilles permettent la saturation du corps en iode non radioactif, empêchant ainsi la contamination avec celui ambiant.

RISQUE CLIMATIQUE



Canicule / Sécheresse / Orages / Tempêtes / Neige / Verglas / Grand Froid

Neige, verglas, canicule, grand froid, orages, tempêtes, vents violents sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région, pouvant provoquer des conséquences graves sur les personnes et sur les biens.



Alerte :

- Message diffusé sur l'ensemble de la commune + radios + TV
- Restez à l'écoute des infos radios et TV

Conduite à tenir :

Canicule / Sécheresse

- Passez au moins 3h par jour dans un endroit frais : la salle des fêtes climatisée peut être mise à disposition pendant les horaires d'ouverture de la mairie
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment de l'eau même sans soif
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Prenez des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés

Orages / Tempêtes

- Limitez, voire évitez vos déplacements
- Ne vous engagez pas sur une voie ou une zone inondée
- Respectez les déviations mises en place
- Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques

Saint-Cyran-du-Jambot

- Débranchez les appareils électriques non utilisés et câble d'antenne TV
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Mettez à l'abri les objets sensibles au vent
- Attention aux obstacles sur les voies et aux chutes de branches ou d'objets
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.

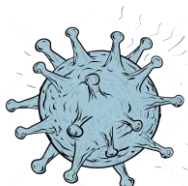
Neige / Verglas

- Utilisez des équipements spéciaux
- Informez-vous sur les conditions de circulation
- Prudence dans vos déplacements
- Attention aux émanations de gaz toxiques des cuisinières et poêles à bois / charbon
- Déneigez devant vos domiciles

Saint-Cyran-du-Jambot

PANDEMIE

Risque :



La menace d'une pandémie, c'est-à-dire d'une épidémie de grande ampleur, est liée à l'apparition éventuelle d'un virus nouveau hautement pathogène contre lequel la population mondiale ne présenterait pas d'immunité (non couvert par les vaccins actuels).

Exemples :

- La grippe A (H1N1) est considérée par l'OMS comme une pandémie et a atteint la phase 6 depuis le 11 juin 2009
- La mutation du virus de l'influenza aviaire peut être à l'origine d'une pandémie
- En 2020, le COVID-19

Alerte :

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements (clusters) de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population

Aucun dispositif spécifique communal n'est mise en place.

La commune assurera le relai de diffusion des recommandations générales nationales.

- Message diffusé sur l'ensemble de la commune + radios + TV
- Restez à l'écoute des infos radios et TV

Conduite à tenir :

S'informer :

- De quoi s'agit-il ?
- Quels sont les symptômes ?
- Comment se propage la maladie ?

Saint-Cyran-du-Jambot

Se protéger / se vacciner :

- Les gestes barrières
 - Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou utilisez une solution hydroalcoolique
 - Lorsque vous éternuez ou toussiez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre manche ou un mouchoir à usage unique.
 - En cas de symptômes, appelez votre médecin traitant. Contactez le 15 uniquement en cas d'urgence
- La vaccination
 - Prenez conseil auprès de votre médecin traitant
- Se préparer par le respect de règles d'hygiènes essentielles concernant :
 - Mouchage, éternuements, crachat, toux
 - Lavage des mains
 - Nettoyage des objets
 - Traitement des déchets et ordures
 - Eviter les contacts physiques
 - Portez un masque

Saint-Cyran-du-Jambot

RISQUE SISMIQUE

Mesures de prévention



Le zonage sismique français découpe le territoire national en 5 niveaux de risque allant de sismicité très faible à sismicité forte. Il a été actualisé en 2011.

Les dispositifs ORSEC déployés par l'état à l'échelle locale ou nationale permettent de répondre aux conséquences du risque.

Mesures de protection

- Pendant les secousses
 - A l'intérieur d'un bâtiment : se protéger de la chute d'objet à l'abri sous une table, un lit ou contre un mur porteur
 - A l'extérieur : s'éloigner des constructions, des arbres, des câbles électriques aériens et de tout objet pouvant tomber
 - En voiture : stationner à l'écart des constructions et des arbres, couper le contact et attendez la fin des secousses.
- Après les secousses :
 - Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
 - Chez vous : couper le gaz et l'électricité pour éviter tout risque d'explosion ou d'incendie
 - Se tenir prêt à une évacuation et prendre ses papiers d'identité et de l'argent
 - N'aller chercher ses enfants à l'école que sur consigne expresse

Saint-Cyran-du-Jambot

AUTRES RISQUES

17 - 1 : Accident aérien, routier

La commune assure l'alerte des riverains, assiste les services de secours, achemine le matériel nécessaire si besoin, interdit la circulation dans le périmètre concerné et assister toute personne en besoin.

17 - 2 : Attentat

La commune informe la population du risque, assiste les services de secours et se tient à leur disposition, assure que la population reste calme face aux risques en assistant les services de police / gendarmerie.

17 - 3 : Effondrement

La commune aide à porter assistance à la population concernée, aide à trouver un relogement de la population si besoin, assiste les services de sécurité dans la mise en place des périmètres de sécurité, éviter que les habitants n'entrent dans un bâtiment endommagé.

17 - 4 : Incendie

La commune prend contact avec le SDIS si cela n'a pas déjà été fait, informe et évacue au besoin la population, assiste les services de secours, détermine les chemins d'évacuation et les maintient libre.

Saint-Cyran-du-Jambot

EN CAS D'URGENCE

Ecoutez la radio :

Ici Berry – 93,5 Mhz

France Inter – 101,9 Mhz

France Info - 105,5 Mhz

Numéros utiles :

Sapeurs-Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Mairie de Saint Cyran du Jambot : 02 54 39 30 57

Préfecture (standard) : 02 54 29 50 00

Préfecture (protection civile) : 02 54 29 50 70

Adresses électroniques ou site internet

Mairie : mairie.stcyrandujambot@orange.fr

Site de la commune : www.saint-cyran-du-jambot.fr

Météo France : www.meteofrance.com

Surveillance des crues : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr